

seconde route transcanadienne une fois construite, le gouvernement pourrait réfléchir à la possibilité d'une autre grande entreprise: la construction d'une route qui traverserait le Labrador, peut-être par un tunnel sous le détroit de Belle-Isle, pour longer ensuite la côte de la péninsule septentrionale de Terre-Neuve.

M. Peters: Monsieur le président, je voudrais ajouter un mot aux observations du député de Skeena sur la construction d'une seconde route transcanadienne. Il me semble...

M. le président: Je n'arrête pas l'honorable député pour l'instant, mais il me semble qu'il aurait dû soulever cette question lors de l'étude du premier crédit du ministère.

M. Peters: Je n'abuserai pas de cette occasion de faire quelques remarques. J'ai souvent parlé à la Chambre en faveur d'une seconde route transcanadienne. J'aimerais beaucoup, comme mes commettants, qu'une route traverse ce que nous appelons le Nord de l'Ontario, où passait autrefois l'ancienne route transcanadienne. C'est une immense région, et le gouvernement a maintenant achevé la route n° 17 le long de la tête des lacs. Nous avons encore, dans notre région du Nord, la vieille route n° 11. La circulation y est considérable, et nous avons encore de vastes ressources inexploitées. La meilleure solution à ces problèmes serait l'extension et l'expansion du programme de la route transcanadienne.

Le gouvernement a jugé bon d'appeler ce tracé la route transcanadienne du Nord. C'est probablement une désignation technique donnée à ce secteur de la route pour servir les fins de l'industrie du tourisme. Toutefois, le besoin d'une telle route est évident. Il me semble que le ministre pourrait améliorer la situation de l'emploi dans la région en ordonnant que l'état de cette section, qui était autrefois la seule route transcanadienne, corresponde aux normes fixées pour la route en général. J'espère que le ministre examinera la question de l'entretien de cette section.

M. Howard: Monsieur le président, je me demande si je pourrais... (*Exclamations*)... J'assure au député de Wetaskawin et aux autres que je m'en tiendrai strictement au Règlement. Je voudrais parler des parcs pouvant être traversés par la route. Les dernières observations du député de Kootenay-Ouest me fourniront l'occasion de le protéger contre mes commettants s'ils avaient vent de l'affaire.

Comme on peut le voir à la page 4 du rapport annuel, la route à construire à travers les parcs nationaux a une longueur de 140 milles, dont 105 milles praticables et 80

milles avec un revêtement, ce qui laisse 60 milles sans revêtement, impraticables par endroits. Le ministre peut-il nous indiquer les progrès effectués dans les différents parcs et nous dire pour quand est prévu l'achèvement de la route dans chacun des parcs?

L'hon. M. Walker: Nous comptons que le nivelage sera fini à la fin de la saison.

M. Howard: Une longueur totale de 140 milles sera donc pavée ou nivelée. Quand s'attend-on que le pavage se termine?

L'hon. M. Walker: En temps utile, monsieur le président.

M. Howard: L'accès de gentillesse du ministre allait sans doute au delà de ses forces.

L'hon. M. Walker: La meilleure estimation qu'on puisse faire à l'heure actuelle est environ deux ans. Mais ce n'est peut-être pas très exact. L'honorable député de Skeena se rend sûrement compte des énormes difficultés qu'on rencontre là-bas.

M. Howard: Oui, en effet, et je me rends compte églament que cette dernière réponse, même si elle n'est qu'approximative, vaut beaucoup mieux que le «en temps utile» de tout à l'heure.

(*Texte*)

M. Denis: Monsieur le président, je veux profiter du fait que nous en sommes rendus à ce poste pour renouveler la demande que je faisais au ministre la semaine dernière pour obtenir une salle d'exercice et de récréation pour les députés et le personnel de la Chambre des communes.

Je me permets de lui dire, ce dont il est au courant d'ailleurs, qu'on est en train d'effectuer certaines modifications à l'intérieur de l'édifice de l'Ouest. La semaine dernière, le ministre a été assez bon de nous dire qu'un endroit réservé aux exercices sera aménagé sur le toit. Or, je me demande, monsieur le président, s'il ne serait pas à propos de considérer aussi l'installation d'une salle de quille, soit dans l'édifice de l'ouest ou ailleurs, mais à proximité de l'édifice central.

Je crois parler au nom d'une centaine de députés, y compris des ministres et du personnel de la Chambre des communes. Au fait, le ministre sait que durant l'année qui vient de s'écouler, une centaine de députés et leurs épouses, les secrétaires, les messagers, le sergent d'armes, le greffier-adjoint, etc., faisaient partie de la ligue de quille. Ce genre d'exercice, à mon avis, est sain, hygiénique et peu violent pour des gens de notre âge. De plus c'est un sport très populaire. Si le ministre regarde la télévision, il sait qu'aux États-Unis, de même qu'au Canada, les concours de championnat aux quilles sont suivis avec grand intérêt.